

[Aurélie Filippetti relance le débat sur une fiscalité numérique « équitable »](#)

Après s'être prononcée en faveur d'une contribution des moteurs de recherche et agrégateurs de contenu au financement de la presse, **Aurélie Filippetti**, ministre de la Culture et de la Communication, a précisé son point de vue dans [un entretien](#) accordé lundi au quotidien *Le Monde*.

Le retour d'une « taxe Google » ?

Interrogée sur le projet de loi allemande « *Lex Google* » visant à contraindre les moteurs et agrégateurs à contribuer à la rémunération des éditeurs de presse, Aurélie Filippetti a réaffirmé la nécessité de développer en Europe « *une fiscalité équitable entre les acteurs du numérique et les acteurs traditionnels de la culture* ».

L'expression n'est pas sans rappeler celle de « *fiscalité numérique neutre et équitable* » telle que présentée en juin dernier par le président de la commission des finances du Sénat, [Philippe Marini](#) (UMP).

Aurélie Filippetti a ajouté avoir défendu à Bruxelles l'idée que « *ceux qui diffusent les œuvres de création ont intérêt à financer la création qu'ils diffusent* ». Par ailleurs, la ministre socialiste a rappelé qu'en France une mission de concertation sur « *les contenus numériques et la politique culturelle à l'ère du numérique* » a été confiée en mai à [Pierre Lescure](#), ancien PDG du Groupe Canal+ et actuel directeur du Théâtre Marigny à Paris.

« L'acte II de l'exception culturelle française »

D'ici mars 2013, Pierre Lescure devra dévoiler ses conclusions concernant « *le financement de la création* » et l'avenir de la Haute autorité de lutte pour la diffusion des œuvres et la protection des droits d'auteur sur Internet (**Hadopi**). Fruit de ces réflexions, une nouvelle loi doit être votée au premier semestre 2013.

« *D'ici là, le temps sera à l'apaisement* », a déclaré Aurélie Filippetti. Avant d'ajouter : « *Les pratiques ont évolué [...] Ce n'est pas la loi Hadopi qui a fait changer les internautes. Partout, l'offre légale s'est développée... Concernant le volet répressif, quatorze dossiers ont été transmis au total à la justice, aucune poursuite n'a été engagée.* »

Un avenir sans Hadopi ? Le chef de l'État français, **François Hollande**, s'est déclaré favorable au remplacement de la Haute autorité lors de la campagne présidentielle. Depuis, le ministère de la culture et le ministère en charge de l'Économie numérique, qui a lancé cet été [sa propre mission sur la fiscalité du secteur](#), ont soufflé le chaud et le froid à propos du devenir de cette autorité administrative « *indépendante* ».